

# Procès-verbal de la séance du conseil communautaire

du jeudi 16 décembre 2021 à 18h Douarnenez Communauté

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 décembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/12/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants: 26

GRIJOL Christian, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, CLEMENT Isabelle (visio), TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues, POULMARC'H Bertrand, MANNEVEAU Julie (visio), GUET François.

Pouvoirs:

TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc

GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : RAHER Marc

#### Ordre du jour :

#### Objet:

#### Affaires générales - Finances - Marchés publics :

- Rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2016-2020
- Montant définitif des attributions de compensation pour l'année 2021
- Dotation de solidarité communautaire 2021
- Fonds de concours 2021 sur le fonctionnement de la piscine communale 2020

   Ville de Douarnenez
- Fonds de concours 2021 Travaux de voirie 2021
- Subventions ULAMIR, MJC Centre social Ti An Dud Convention Participation financière – 2021
- Provisions comptables pour créances douteuses
- Taux de versement mobilités pour l'exercice 2022
- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022
- Décisions modificatives
- Promotion de la langue bretonne Signature de la Charte Ya d'ar brezhoneg avec l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB)

# Développement économique/habitat :

- Manager de commerce Recrutement
- Office de Tourisme du Pays de Douarnenez Travaux d'aménagement Demande de subvention DETR
- Convention d'adhésion au SDEF pour le Conseil en Energie Partagé (CEP)

# Environnement déchets /Eaux et Assainissement/Voirie :

- Tarification de main d'œuvre et matériel de voirie 2022
- Tarifs TUD BUS 2022
- Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères Tarifs 2022
- Modification des statuts de OUESCO
- Tarifs eau et assainissement 2022
- Tarifs de prestations Eau et assainissement 2022
- Tarifs de redevance Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2022
- Amélioration de la qualité des eaux de baignade sur la plage du Ris Travaux d'aménagement en zones humides

#### Questions diverses

# Monsieur Le Président de Donarnenez Communauté déclare la séance ouverte à 18h.

Le PV du conseil communautaire du 25 novembre 2021 est validé sans modification.

Délibération No DE 100-2021

Objet: Rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2016-2020

# Rapporteur : Philippe AUDURIER

Conformément au 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) est tenu de présenter, tous les 5 ans, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation des communes membres au regard de l'évolution des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées dans les budgets de l'EPCI.

Le rapport quinquennal vise à dresser un bilan des 5 dernières années pour vérifier si l'évaluation initiale des charges transférées reste cohérente avec les potentialités du territoire. Il permet également une meilleure transparence financière.

Il doit faire l'objet d'un débat en conseil communautaire dont il est pris acte dans une délibération spécifique, avant le 31 décembre 2021. Il doit également être transmis aux communes membres pour information.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation pour la période 2016/2020.

Vu la CLECT et la commission finances du 1er décembre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

- l est proposé:

  De prendre acte de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation pour la période 2016/2020 et du débat s'y rapportant ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures comptables et juridiques nécessaires à la poursuite de la procédure, et notamment la notification aux communes du

territoire.

Le rapport est présenté aux conseillers communautaires, qui, après en avoir débattu, en prennent acte.

Délibération Nº DE 101-2021

Objet : Montant définitif des attributions de compensation pour l'année 2021

### Rapporteur : Philippe AUDURIER

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie à plusieurs reprises courant 2021 afin d'évaluer :

- le coût du transfert de la compétence piscine,
- le coût du transfert de la compétence mobilités,
- la réactualisation du coût des services communs, partagés entre la ville de Douarnenez et
   Douarnenez communauté.

Les rapports de la CLECT ont été transmis aux communes membres pour approbation par leurs conseils municipaux.

Il revient désormais au conseil communautaire d'acter les attributions de compensation définitives des communes membres de Douarnenez Communauté pour l'année 2021, inscrites dans le tableau ci-dessous sur la base des préconisations établies dans les rapports de CLECT.

	Bases d	éfinitives	Transfert	Transfert Particip		Services	Bases définitives		
	AC 2020 AC 2020 Fonctionnement Investissement		competence fonctionnement		deficit de communs stade aquatique 2020		For	AC 2021 actionnement	AC 2021 Investissement
Douarnenez	1 016 282	- 213 451	- 98 745			2 695		914 842	- 213 451
Kerlaz	- 65 946				2 917			68 863	
Le Juch	- 76 836			-	2 668		ļ	79 504	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Pouldergat	- 108 858		-	-	4 455			113 313	
Poullan/mer	- 123 896			_	5 820			129 716	
			- 98 745,00	- 15	860,00 -	2 695,00			

Vu les rapports de CLECT du 13 janvier 2021, du 10 novembre 2021 et du 1<sup>er</sup> décembre 2021, Vu la commission finances du 1<sup>er</sup> décembre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021.

#### Il est proposé:

- D'approuver les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N° DE 102-2021

Objet : Dotation de solidarité communautaire 2021

#### Rapporteur: Philippe AUDURIER

Par délibération DE 20-2019, il a été acté la suppression progressive sur 4 exercices (2019 – 2022) du versement de la DSC (dotation de solidarité communautaire), selon les modalités suivantes :

	MONTANT DE BASE DSC	VERSEMENT 2019	VERSEMENT 2020	VERSEMENT 2021	VERSEMEN 2022	١T
·		-10%	-30%	-30%	-30%	
Douarnenez	699 963 €	629 966 €	419 978 €	209 989 €	1.5	€
Poullan	20 163 €	18 147 €	12 098 €	6 049 €		€
Pouldergat	25 454 €	22 909 €	15 273 €	7 636 €	-	€
Le Juch	16 588 €	14 929 €	9 953 €	4 976 €	<u> </u>	€
Kerlaz	10 674 €	9 607 €	6 405 €	3 202 €	-	€

En 2021 un audit prévention sécurité des services techniques de la communauté et de la ville de Douarnenez a été lancé. Il a alors été décidé que cet audit soit porté financièrement par la communauté (DM DE 61-2021) et que la quote-part de la ville de Douarnenez (22 070 €) soit déduite de la part de DSC versée en 2021.

Dès lors, le versement de DSC 2021 à la ville de Douarnenez doit être rectifié et s'élève à 187 919€. Concernant les autres communes (Poullan, Pouldergat, Le Juch, Kerlaz), les montants de la DSC 2021 à verser restent inchangés.

Vu la commission finances du 1<sup>er</sup> décembre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé :

- D'actualiser le montant définitif de la DSC de la ville de Douarnenez pour l'année 2021 à hauteur de 187 919 E ;
- D'approuver le montant définitif de la DSC pour les autres communes pour l'année 2021 comme inscrit dans le tableau ci-dessus ;
- De procéder au versement de ces sommes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération Nº DE 103-2021

Objet: Fonds de concours 2021 sur le fonctionnement de la piscine communale 2020-Ville de Douarnenez

Rapporteur : Philippe AUDURIER

L'article L5214-16 du CGCT prévoit qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Dans sa volonté de permettre aux usagers des 4 communes rurales de bénéficier des mêmes tarifs que les habitants de la ville de Douarnenez et également de continuer à accorder la gratuité d'accès à la piscine aux scolaires de l'ensemble du territoire de Douarnenez Communauté, il est proposé au conseil communautaire de verser un fonds de concours à la Ville de Douarnenez, au titre du fonctionnement 2020.

Le calcul du fonds concours tient compte du déficit mutualisable de la piscine auquel on ajoute un pourcentage de fréquentation des 4 communes rurales.

Pour 2020, il se traduit comme suit :

12 312 E	% 11	9826 111-	3 8 303 €	9 120 051
Contribution	Ratio fréquentation	Déficit mutualisable	Recettes	Base de coûts mutualisable

Vu la commission finances du 1<sup>er</sup> décembre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé:

De verser à la ville de Donarnenez un fonds de concours à hauteur de 12 312 € correspondant à la contribution 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération Nº DE 104-2021

Objet: Fonds de concours 2021 - Travaux de voirie 2021

Rapporteur: Christian GRIJOL

L'article L5214-16 prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Tout dépassement de l'enveloppe voirie fera l'objet d'une demande de fonds de concours par Douarnenez Communauté à la commune concernée comme l'y autorise l'article L.5212.26 du CGCT et conformément à l'approbation du rapport de CLECT du 03/07/2013. Pour rappel, il a été établi que la demande du fonds de concours se monte au maximum à 50% du montant des travaux réalisés au cours de l'année.

La commune de Kerlaz, dont l'enveloppe voirie annuelle disponible 2021 est de 7 587 € HT, a réalisé des travaux en 2021 pour un montant total de 11 397 € HT, qui se décomposent comme suit :

- 6 264 € HT de travaux de sécurisation de la voie C4;
- 5 133 € HT au titre des travaux de voirie 2020 déjà en dépassement de l'enveloppe 2020.

Dès lors, le montant du fonds de concours demandé à la commune de Kerlaz s'élève à 3 132 €, soit 50% des travaux réellement réalisés en 2021 (sécurisation de la voie C4).

Quant à la ville de Douarnenez, un fonds de concours visant à financer la mise aux normes PMR de l'arrêt de bus route de Lannugat (10 305.05 € HT) et la pose de bandes podotactiles (6 009.52 € HT) est demandé à hauteur de 16 314.57 € HT. Pour rappel, les fonds de concours demandés pour les mises aux normes PMR sont de 100 % des coûts de trayaux.

#### En synthèse:

Commune	Objet	Enveloppe 2021	Dépenses 2021	Fonds de concours 2021
Kerlaz	Travaux voirie 2021	7 587 € HT	11 397 € HT	3 132,00 €
Douarnenez	Travaux PMR 2021		16 314,57 € HT	16 314,57 €

Vu la commission finances du 1<sup>er</sup> décembre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021, Il est proposé:

- De demander le versement d'un fond de concours à la commune de Kerlaz pour un montant total de 3 132 € au titre du fond de concours « travaux de voirie 2021 ».
- De demander le versement d'un fond de concours à la ville de Douarnenez pour un montant total de 16 314.57 € au titre du fond de concours « mise aux normes PMR ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Monsieur Philippe LE MOIGNE demande à quoi correspond ce fond de concours alors que l'enveloppe voirie de Douarnenez n'est pas entièrement consommée. A la demande du Président, Madame Sandrine SIMON répond qu'il s'agit d'une mise en conformité PMR qui est de la compétence de la commune.

#### Délibération N° DE 105-2021

Objet : Subventions ULAMIR, MJC Centre social Ti An Dud Convention Participation financière - 2021

# Rapporteur : Dominique TILLIER

Vu le Code général de collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations à but non lucratif,

Vu les statuts de Douarnenez communauté,

Il est proposé l'adoption d'une convention tripartite relative à la participation financière au titre du fonctionnement des structures pour l'année 2021 comprenant :

5 articles,

- Un engagement en terme de bilans financiers certifiés et de rapports d'activité détaillés conformément à l'article 4 de la convention,
- Une contribution financière d'un montant de 12 200 € à l'ULAMIR du Goyen,
- Une contribution financière d'un montant de 7 500 € à la MJC.

Vu la commission finances du 1°° décembre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

- Il est proposé de :

  D'autoriser le président à signer la convention de participation avec la MJC et l'ULAMIR du
- Goyen dans le respect des éléments demandés.

  De verser les contributions financières pour l'année 2021 conformément au descriptif présenté ci-dessus.
- Monsieur Ronan KERVAREC, membre du bureau de l'ULAMIR, ne prend pas part au vote. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Madame Françoise LAOUENAN souhaite savoir pourquoi il y a une telle disparité entre les subventions des deux structures. Monsieur Philippe AUDURIER lui indique que c'est historique et qu'à partir de l'an prochain ces subventions seront intégrées aux subventions « jeunesse ».

Délibération Nº DE 106-2021

Objet: Provisions comptables pour créances douteuses

#### Rapporteur : Philippe AUDURIER

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Une provision doit en effet être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Par délibération DE 19-2019, Douarnenez Communautés a voté des provisions de créances douteuses pour son budget principal et ses budgets annexes (Eau régle, Assainissement Régie, Développement Economique, SPANC) mais également des reprises de provision pour risques et charges par délibération DE 82-2019 décrits dans le tableau ci-dessous :

3 28'LLE I	∂ 00′0	3 28'LLE I	5019	Spanc
∋ 7L'6⊅S II	∋ 00'0	3 2L'645 11	5019	Développement économique
2 388,15 €	3 04,104 I	€ 55,687 £	5019	Assainissement régie
Э 99'87∠ 7	Э €Þ'9∠I I	3 80,206 €	6102	Eau régie
9 04,824 24	3 81'S67 I	₹ 920,58 €	5019	Budget Principal
Montant des provisions	Montant reprise de provisions	Montant dotation and saloisivord xus	əb əənnA noitutitenoo	Budgets

Afin d'apprécier l'intégralité des créances douteuses, il est proposé au conseil communautaire d'actualiser les provisions pour le budget sonces seu régie, Assainissement régie, Ordures ménagères, Développement économique et SPANC et d'en définir le pourcentage à prendre en compte dans le montant total des provisions pour l'année 2021.

Le montant de la provision pour créances douteuses est composé des « recouvrements compromis » à hauteur de 100 % et des « actions en cours » (créances de plus de 2 ans) pour un montant minimum de 15 %.

# - BUDGET PRINCIPAL

		ement comp /isionner à 10	actions en		
exercices des créances	procédure collective	surendette ment	procès verbal de carence – ANV contentieu x	cours sur créances de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%) 26 26 001,58 4 026,38 2 342,55 583,38 41,57 135,81	total
2021					
2020			1 041,95		1 041,95
2019			411,19	26 001,58	26 412,77
2018		349,07		4 026,38	4 375,45
2017		271,21	-	2 342,55	2 613,76
2016				583,38	583,38
2015				The state of the s	41,57
Antérieur à 2015					135,81
CUMUL		620,28	1 453,14	33 131,27	35 204,69
Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours		620,28	1 453,14	33 131,27	35 204,69
Montant provision 2021 dont 100 % des actions en cours		620 €	1 453 €	33 131 €	35 205 €

# - EAU REGIE

	CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR	t compromis (à à 100%)	actions en cours sur		
exercices des créances	procédure collective	surendettem ent	procès verbal de carence – ANV contentieux	créances de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%)	total
2021		436,49		AND EXPLICATION OF THE PARTY.	436,49
2020	787,82	831,98			1 619,80
2019	908,32	793,83	2 284,02	31 563,29	35 549,46
2018	697,21	484,93		14 666,27	17 010,38
2017	1 078,55	307,25		8 782,95	11 646,99
2016		:			-00
2006 (suite transfert de compétence)		2-1		3,00	3,00
			6		-00
CUMUL	3 471,90	2 854,48	4 924,23	55 015,51	66 266,12
Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours	3 471,90	2 854,48	4 924,23	55 015,51	66 266,12
Montant provision 2021 dont 30 % des actions en cours	3 472 €	2 854 €	4 924 €	16 505 €	27 755 €

# - VSSVINISSEMENT REGIE

	actions en cours sur	provisionner	compromis (à à 100%)	recouvrement	esorices des créances	
latot	créances de + de Z ans (à provisionner au minimum pour 15%)	procès verbal de carence – ANV contentieux	surendettem ent	procédure collective		
00,184			481,00		2021	
49,7SL L	MARKAMERINA		29,888	Z31,0Z	2020	
32 363,55	36'868 TE	S8'†S8 T	₽£,381 1	14,826	2019	
Z9'96Z 6T	6T'898 9T	ZS'880 T	Z9'9EZ	6Z'40T T	2018	
ET'688 9T	89'TSÞ ÞT	99'T60 T	21,885	87,780 £	2017	
00,0	00,0	00'0	00,0	00,0	2016	
73 TEV 94	58,517 29	76'4E0 4	07,780 ε	3 331,50	COMUL	
831 EZ	28,E17 S8	Z6'+E0 +	07,780 ε	3 357'20	Montant à provisionner sur 2021 si provision aur 100 % des actions en cours	
29 258 6	3 PT8 8T	9 9EO V	3 880 €	3 325 E	Montant provision 2021 dont 30 % des actions en cours	

# ORDURES MENAGERES

3 9 <del>1</del> 6 ZE	3 697 ES	3 899 9	3 492 E	9 /TO S	Montant provision 2021 dont 30% des actions en cours
80 <del>7</del> 86	Z9,0£Z 67	£6'299 9	78, <u>1</u> 64 S	9E'ZTO S	Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours
87,704 56	29,0ES 97	£6,733 a	Z 491,87	9E'4TO S	COMOL
7 821,10	08,887 8	EE,ETT	00'0	791,97	SIOS A TNA
70,788 A	₽2'6TZ ₽	E0'6TE	00'0	328,50	2016
TT'644 9	4 726,58	87,218	00'0	S7, 853 £	2016
79'Z76 8	ZZ'68t L	<b>₽0</b> '9 <b>T</b> 9	84,842	06'969	2017
76'60t 8T	ES'SLT 9T	82,044 I	68,888	<b>セ</b> ム, てる4	2018
69'67T 77	56,538 04	2 092,14	05,808	382,00	5079
Z 071,33	eman herestima	614,33	02,867	05'817	2020
362,00			362,00		ZOZT
latot	dettes de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%)	procès verbal de carence – ANV contentieux	eurendettem ent	procédure collective	esorices des créances
			compromis (à à 100%)	recouvrement	

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

créances r	estant à recouv	rer / provision	pour créances	irrécouvrables	
			à provisionner	actions en cours sur	total
exercices des créances	procédure collective	surendettem ent	procès verbal de carence – ANV contentieux	dettes de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%)	
2021					0,00
2020				A PERMIT	0,00
2019				120	120,00
2018	96			435,71	531,71
2017	3128,27			60,38	3 188,65
2016	- 11-27-07-0 <del>-10-2-08-0</del>			0	0,00
2015				0	0,00
ANT A 2015	12758,92			0,04	12 758,96
CUMUL	15 983,19	0,00	0,00	616,13	16 599,32
Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours	15 983,19	0,00	0,00	616,13	16 599,32
Montant provision 2021 dont 100 % des actions en cours	15 983 €	-00 €	-00 €	616 €	16 599 €

#### SPANC

créances r	estant à recouv	rer / provision	pour créances	irrécouvrables	
	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	t compromis (a à 100%)	actions en cours sur		
exercices des créances	procédure collective	surendettem ent	procès verbal de carence – ANV contentieux	actions en cours sur dettes de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%)  1052,2 391,47 387,98 250,01 25,46 50,06 2 157,18  2 157,18	total
2021					0,00
2020					0,00
2019				1052,2	1 052,20
2018					391,47
2017				387,98	387,98
2016				250,01	250,01
2015				25,46	25,46
2014					50,06
CUMUL	0,00	0,00	0,00	The state of the s	2 157,18
Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours	0,00	0,00			2 157
Montant provision 2021 dont 100 % des actions en cours	-00 €	-00 €	-00 €	2 157 €	2 157 €

Considérant qu'une telle délibération devra être prise tous les ans, en vue d'actualiser les montants et l'étalement des charges,

Vu la commission finances du 1er décembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est ainsi proposé:

- D'affecter les sommes présentées dans les tableaux ci-dessus au titre de la dotation aux provisions des créances;
- De prendre en charge à 100% les actions en cours pour le budget principal, développement économique et Spanc, sur l'exercice 2021;
- De prendre en charge à 30% les actions en cours pour le budget eau régie, assainissement régie et ordures ménagères, sur l'exercice 2021 ;

∂ 00°LSI 7	Э 00'0	3 81'6LL	3 28,77€ 1	2021	Spanc
э 00'66 <b>s</b> 91	э 00'0	Э 87°6₹0 ⊊	∋ 7L'6⊅S I I	1202	Développement économique
<b>3 00'9</b> †6 <b>∠</b> €	э 00'0	∋ 00°9¢6 L€		2021	Ordures sərəganəm
Э 00'8SZ 6Z	э 00'0	э <b>s</b> 8'698 97	3 388,15 €	1202	tnəməssinisseA əigər
Э 00'SSL LT	<b>∂</b> 00°0	3 ₹€ 970 57	₹ 99'874 7	2021	Eau régie
3 00,202 SE	Э 0₺'0ZZ L	э 00°0	9 0t'SZt Zt	1202	Budget Principal
Montant des dotations aux provisions au 31/12/2021	7817 - Reprises sur provisions	- 7189 Dotations aux provisions 2021	Montant des dotations aux provisions au 31/12/2020	Année de noitutitenos	Budgets

D'inscrire les crédits nécessaires par décision modificative.

# Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Monsieur Dominique BOUCHERON juge ces sommes énormes. Madame Christelle DREANO se demande pourquoi des dettes aussi anciennes (2014) persistent. Monsieur Philippe AUDURIER indique que les délais de recouvrement sont en cause et que le territoire connaît des difficultés sociales qui risquent de s'aggraver encore. Monsieur Philippe LE MOIGNE demande pourquoi il y a une telle dérive à partir de 2019. Monsieur Henri SAVINA rappelle qu'il ne s'agit là que de provisions et que ces sommes ne sont pas dépensées pour le moment.

Délibération No DE 107-2021

Objet: Taux de versement mobilités pour l'exercice 2022

#### Rapporteur : Philippe AUDURIER

Depuis le 1e' juillet 2021, Douarnenez communauté a pris la compétence mobilités et est devenue autorité

organisatrice des mobilités. Par transfert de compétences, la communauté est devenue gestionnaire du service de transport urbain, financé

par le versement mobilités, devenu de ce fait communautaire.

Le taux actuel de ce versement mobilités est de 0,60%. Il s'applique aux entreprises, associations ou structures publiques du territoire de plus de 11 salariés. Les employeurs financent ainsi les transports en serrectures publiques du territoire de plus de 11 salariés. Les employeurs financent ainsi les transports en serrectures publiques du territoire de plus de 11 salariés. Les employeurs financent ainsi les transports en service de 11 salariés. Les employeurs financent ainsi les transports en service de 11 salariés. Les employeurs financent ainsi les transports en service de 11 salariés.

Suite à la CLECT du 10 novembre 2021, il a été préconisé de moduler à la hausse ce VM, en deux fois. La collectivité bénéficiaire peut moduler ce versement, jusqu'à atteindre un taux maximum de 0,80%. En effet une politique ambitieuse de mobilités sera développée sur le mandat.

Il est proposé au Conseil communautaire de suivre les recommandations de la CLECT en augmentant le taux de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à un taux de 0,70% de versement mobilités à la partir du 1 er janvier 2022 de 0,1%, le portant ainsi à la partir du 1 er janvier 2022 de 0,1% de versement de verse de versement de

Vu la commission finances du 1<sup>er</sup> décembre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé :

- De charger Monsieur le Président de la notification de cette décision aux services préfectoraux
- et fiscaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

#### Délibération Nº DE 108-2021

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022

#### Rapporteur: Philippe AUDURIER

Afin d'assurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la continuité du mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2022, il est rappelé les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le l'er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limité de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation l'organe délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au début de l'exercice précédent.

La présente délibération précise le montant et l'affectation des crédits d'investissement dans le tableau cidessous :

	BUDGET PRINCIPAL	Budget Primitif 2021	Crédits 2022 (25%)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	38 230,00	9 557,50
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	202 800,00	50 700,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	856 595,00	214 148,75
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 185 930,00	296 482,50

	BUDGET EAU REGIE	Budget Primitif 2021	Crédits 2022 (25%)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	73 281,00	18 320,25
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	-	2
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 429 105,12	357 276,28
Chapitre 23	Immobilisations en cours	266 000,00	66 500,00

	BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE	Budget Primitif 2021	Crédits 2022 (25%)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	208 620,00	52 155,00
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées		<u>_</u>
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	852 100,00	213 025,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	403 000,00	100 750,00

	BUDGET ORDURES MENAGERES	Budget Primitif 2021	Crédits 2022 (25%)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	446 780,00	111 695,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 231 180,42	307 795,11

308 750,00	1 235 000,00	Immobilisations en cours	Chapitre 23
413 250,00	1 653 000,00	Immobilisations corporelles	Chapitre 21
00'00\$ Z£	130 000,000	Subventions d'équipement versées	Shapitre 204
(#)	*	Immobilisations incorporelles	Shapitre 20
Crédits 2022 (25%)	Budget Primitif 2021	BIDGEL DEAETOBEWEAL ECONOMIQUE	North Control

Il est proposé: Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021, Vu la commission finances du 1er decembre 2021,

D'autoriser le Président à faire application des dispositions présentées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Objet: Décisions modificatives Délibération Nº DE 109-2021

Rapporteur : Philippe AUDURIER

d'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessous pour les budgets suivants : Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements comptables et

#### FONCTIONNEMENT - RECETTES FONCTIONNEMENT - DEPENSES Budget Principal - DM nº 4

198 000,00

00'000 9

00'000 \$

00'000 \$

215 000,00 00,000 881

TNATIOM

	TOTAL FONCTIONNEMENT	198 000,00
7187	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs cir	7 230,00
səsindəsi - 8	suc americaements et provisions	7 230,00
511	Produits des cessions d'immobilisations	15 500,00
stiubor9 - 7	- stennotideoxe	00,008 81
88747	Autres groupement	00,000 24
81717	santuA	00'000 9Z
nottstod - 4	se, participations, subventions	00,000 07
TITET	xuepol stanib stodmi	128 000,00
a - Impôts e	soxed to	128 000,00
6979	Rembouraements sur charges de sécurité sociale et de	00,072 8
sunàthA - Ch	ations de charges	8 270,00
ARTICLE	OBJET	TNATIOM

	TOTAL FONCTIONNEMENT	198 000,000
7187	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs cir	7 230,00
seingasi - 8	sucisivory to stromossitroms rus a	7 230,00
511	- Produits des cessions d'immobilisations	15 500,00
tiubor9 - 7	- sjeuuojideoxe s	15 500,00
88747	Anthes groupement	00,000 &h
81717	santuA	00'000 9Z
roltstod - 4	rs, participations, subventions	00'000 04
TITET	mpōts dinects locaux	128 000,00
3 - Impôts e	saxet te	128 000,00
6919	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de	00,072 8
undthA - Ch	ations de charges	8 270,00

00 000 2		
3 000,000	Amortissement Installations générales, agencements	261735
S 000'00	shiov ab agailituo ta lahatam artuA tnamassihomA	878182
2 000'00	anoibse ofthe henre de transfert entre sections	tis 540 - S40
	inemesitsevni'b eno	2 - Sapvend
TUATIOM	OBJET	ЭЛОІТЯА
	INVESTISSEMENT - RECETTES	
198 000,00	TATOT FONCTIONNEMENT	
7 230,00	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs cir	7187
7 230,00	suc amortissements et provisions	z az IrqaA - 87
15 500,00	Produits des cessions d'immobilisations	217
00,008 81	- sieuuondeoxe	simpord - //

**JARIENAL** DETOT TOTAL INVESTISSEMENT

Virement de la section de fonctionnement

021 - Virement de la section de fonctionnement

•	TVEMB88IT89VNI JATOT	
00,000 81 -	faut, a.d ahlov ab xuavatT	23175
- 16 000,000	Jegnebluod - eniov eb xuevenT	23174
00,000 081 -	zenemeuoG - ehiov eb xueveiT	23173
- 16 000,00	nem\natluoq - eniov eb xueverT	27162
- 208 000,00	serious eu conta	llidomml -
342 000,00	Insluor lehèlsM	17215
- 134 000,00	snisnet eb stnemeganêma te stnemeonega zestuA	2128
208 000,00	sations corporelles	lidommi -
TNATHOM	Taugo	ARTICLE

TOTAL FONCTIONNEMENT

Virement à le section d'investissement

023 - Virement de la section d'investissement

stiuborg ab anotheunatta - Ato

ARTICLE

Dotations aux amoitstod onotions often to be only another end - Sho

#### Гопсиопретей

Pinventaire sur 2021 entraine une régularisation des dotations aux amortissements pour un montant de 3 0006 FPIC 2021 permet de réduire la contribution au FPIC (compte 739223) de 17 000 €. La mise à jour de crédits sur les attributions de compensation (compte 739211) pour 215 000 €. La notification définitive du En dépenses, suite au préconisation de la CLECT du 01/12/2021 (stade aquatique), il y a lieu d'actualiser les

198 000,00

00'000 9

(compte 6811). La réduction du virement à la section d'investissement de 5 000 € permet de neutraliser la régularisation.

En recettes, une restitution de fiscalité TH 2020 est à constater pour un montant de 128 000€ (compte 7311). Le versement d'une avance de 25 000 € (compte 74718) au titre du programme national pour l'alimentation et 45 000 € (compte 74758) au titre du CEJ 2021 sont enregistrés au chapitre 74. Enfin, des reprises sur provision de créances douteuses 2021 (compte 7817) sont à inscrire pour un montant de 7 230 €. Des remboursements complémentaires sur rémunération du personnel (compte 6419) sont inscrits pour 8 270 € et la réduction de produits de cession (compte 775) pour 15 500 € est à constater.

#### Investissement

L'acquisition d'un véhicule de voirie pour 342 000 € (compte 21571), validé par la commission voirie, entraine un réajustement des inscriptions budgétaires des travaux de voirie 2021. Dès lors, une partie des crédits 2021 des enveloppes voirie communales non utilisés de Douarnenez, le Juch, Poullan et Pouldergat (comptes 23172, 23173, 23174, 23175) est réaffectée à l'acquisition de ce véhicule, avec un retraitement du prix du camion en HT. Enfin, Douarnenez Communauté engagera les crédits manquants, pour un montant de 134 000 € en réduisant la ligne de crédit « autres agencements et aménagements de terrains (compte 2128). En recette, la régularisation des opérations d'ordres (chapitre 042) pour 5 000 € entraine une réaffectation de crédit du virement de la section de fonctionnement (compte 023).

#### Budget Ordures ménagères - DM nº1

ARTICLE	OBJET	MONTANT	ARTICLE	OBJET	MONTANT
011 - Charge	s à caractère générales	50 000,00	70 - Produits	des services	73 850,00
6111	Prestation de service	50 000,00	70611	Redevance ordures ménagères	33 850,00
66 - Autres c	harges de gestion courante -	14 100,00	707	Vente de marchandises	40 000,00
6541	Créances admises en non valeur	14 100,00			
68 - Dotation	s aux amortissement et provisions	37 950,00			
		1-10-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20			
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs cir	37 950,00			
6817	TOTAL FONCTIONNEMENT	37 950,00 73 850,00		TOTAL FONCTIONNEMENT	73 850,00
(MORTHO)	TOTAL FONCTIONNEMENT  INVESTISSEMENT - DEPENSES	73 850,00	E-77Geo	INVESTISSEMENT - RECETTES	es de la company
ARTICLE	INVESTISSEMENT - DEPENSES  OBJET	73 850,00 MONTANT	ARTICLE		73 850,00 MONTANT
ARTICLE 16 - Emprunt	INVESTISSEMENT - DEPENSES  OBJET  Is, dettes assimilées	73 850,00 MONTANT 1 750,00	ARTICLE	INVESTISSEMENT - RECETTES	es de la comp
ARTICLE 16 - Emprunt 1641	INVESTISSEMENT - DEPENSES  OBJET  is, dettes assimilées  Emprunis	73 850,00 MONTANT 1 750,00 1 750,00	ARTICLE	INVESTISSEMENT - RECETTES	73 850,00 MONTANT
ARTICLE 16 - Emprunt 1641	INVESTISSEMENT - DEPENSES  OBJET  Is, dettes assimilées	73 850,00 MONTANT 1 750,00	ARTICLE	INVESTISSEMENT - RECETTES	es de la comp

#### **Fonctionnement**

En dépenses, l'augmentation de la participation au centre de transfert du Valcor et l'augmentation des frais de traitements des incinérables / encombrants nécessitent des crédits supplémentaires à hauteur de 50 000 € (compte 6111). Des crédits sont également à prévoir pour les provisions de créances douteuses 2021 pour 37 950 €. Par conséquent, il y a lieu de réduire les créances admises en non-valeur (compte 6541) pour 14 100 €.

En matière de recettes, on peut inscrire la perception des recettes supplémentaires à la fois de redevance ordures ménagère pour 33 850 € (compte 70611) et de vente de marchandise pour 40 000€.

#### Investissement

Le réaménagement de l'emprunt du budget OM, entraine une actualisation du remboursement de capital pour 2021 à hauteur de 1 750 € (compte 1641). Cette somme sera prélevée sur les crédits d'acquisition de conteneur semi-enterré (compte 2153).

Autres charges exceptionnelles

PONOTIONNEMENT - DEPENSES

Créances étaintes

etnance noiteeg eb segrado sentuA - 88

2311	RECE	-	TNBME	ONNE	HON	0
-					1,000 - 1, 1	~~

		00 005 08
reatres	Ameritasemente réseaux d'adduction d'eau	35 000,00
iserêqO - Obi	anoltosa situa fistanti ab esbro'b ano	36 000,00
2024	Frais d'études	24 100,00
Banèqo - Pat	eeleinemistag ene	24 100,00
2316	Installations, matériel et outillage techniques	34 300,00
illdommi - 6	sations en cours	34 300,00
ARTICLE	TBLBO	TNATHOM
	Sattaban - Themassitssvui	
	TOTAL FOUCTIONNEMENT	00,061 86
11107	Verlies d'abu	00,067 01
	Aguies quen des seukices	00,067 01 00,067 01
		Section 19 (19) and 19
soo efiubo19 - 0	EDDÍAJOE EDD	10 730,00

TOTAL GENERAL

THEMBESITSBVNI JATOT Virement à la section de fonctionn

24 100,00	usa'b nolioubba'b xusasàt xusystī	2216
24 100,00	eolainomisteq and	itanèq0 - P
THATHOM	Taleo	BJOITRA
INATION	MVESTISSEMENT - DEPENSES	ЭЛЭПЯА
00,061 at		BJOITRA
	SBENB4B4 - THEMBS\$T\$BYNI	083 APTICLE
00,061 86	TOTAL FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT - DEPENSES	023
00,00E 68 00,0E1 8E	Viromoni de la socion d'investissement  TOTAL FONCTIONNEMENT  INVESTISSEMENT - DEPENSES	023
00,000 69 00,000 66 00,001 86	it à la section d'investitaement - Dependes	6811 3 - Viremen 023
00'000 92 00'000 69 00'001 92	Incrneazitome sus anoidalod  incrneazitavni'b noitoes at 6 to  incrneazitavni'b noitoes of otherwalizament  TOTAL FONCTIONNEMENT  INCESTISSEMENT - DEPENSES	6811 3 - Viremen 023

<u>Fonctionnement</u>

00,00£ Þ£

34 300,00

10 000,00 00'000 P

00'000 91

écritures de régularisation sont neutralisées avec le virement à la section d'investissement (compte 023) pour d'investissement au compte 2315 et la réémission d'un mandat de fonctionnement au compte 678. Ces tort en investissement. Dès lors, on constate l'annulation de l'écriture par l'émission d'un titre exceptionnelles (compte 678); la dépense initiale, « curage de la retenue d'eau de keratry » a été imputée à 35 000 € pour les dotations aux amortissements (compte 6811), + 34 300 € pour les autres charges écritures de régularisations comptables entrainent la modification des comptes suivants : admises en non-valeur (compte 6541) de 4 000 € et sur les créances éteintes (compte 6542) de 10 000€. Des douteuses 2021 à hauteur de 25 030 €. Dès lors, il y a lieu de réduire les crédits affectés sur les créances En dépenses, des crédits supplémentaires sont à inscrire afin de constater les provisions pour créances

034

de ventes d'eau sont abondés de 10 730 € (compte 70111). En recettes, le résultat reporté de fonctionnement 2021 doit être rectifié de 300 € (compte 002) et les recettes

#### *มนอนเอรรมรอกน*

et en recettes. Ces écritures doivent être réalisées lorsque les travaux d'investissement débutent. chapitre 041 sont à inscrire portail un montant de 24 100 €. Ces écritures se neutralisent à la fois en dépenses Des écritures de régularisations comptables d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement au

# Budget Assainissement régie - DM n°2

TOTAL GENERAL

TOTAL INVESTISSEMENT

TOTAL GENERAL

	TOTAL INVESTISSEMENT	00,05T SA	1325	).L	TOTAL INVESTISSEMENT	42 730,00
3			*	озч Укетеп	Virement de la section de fonctionnement	- 15 000,00
2145	Inomesainiessa's susesa's xusesa's xusesa'T	00,052 TS	l i	oz al ob snameniV - F£0	friemennoltonot eb noltoez al eb	- 16 000,00
51632	Péseaux d'assainlessa'b xuseaàA	15 500,00	1	2031 Frais d'é	Frais d'études	42 730,00
olianògO - Pi	selainemining and	42 730,00	1	041 - Opérations patri	selainomitted an	00,027 54
21632	- Inemeral descent uses of xueval	00,002 78	1	2817632 Amordise	inemessiniasse's xuaese's sinemessinomA	00,000 åt
silidommi -	- selleroqrob anoltas	00'009 49	1	040 - Opérations d'ord	anolitoea enfine freianant eb enbro'b an	16 000,00
1641	Emprunts	00,008 78			And the second s	
41 - Empru	selimizas setteb te sim	00,008 78				
BJOITRA	TBLBO	TNATHOM	l i	ARTICLE	Tacao	TUATIOM
670	TOTAL FONCTIONNEMENT - DEPENSES	00'08E 77		oT	TOTAL FONCTIONNEMENT - RECETTES	00'085 99
	838N399 - DEPENSES				INVESTISSEMENT - RECETTES	
053	TOTAL FONCTIONNEMENT			01		00'086 99
023 023	Virement 8 to section d'investitzement TOTAL FOUCTIONNEMENT	16 000,00	Ĺ	от		44 380,00
- CONTRACTOR	- nolloas al 4 to concentration of the concentratio	00,000 ar	Ĺ	01		00'080 77
FF69 nemesiV - £	Dotalions aux enortisement  Le seotion d'investissement  - Virement à le section d'investissement  - TOTAL FONCTIONUEMENT	00,000 8f 00,000 8f	L	01		00'000 77
FF69 nemesiV - £	and loss estine trainest ab astrobano and solution of the most and	00,000 at 00,000 at 00,000 at	L	01		00'085 **
V188 Stated - S F189 nemestV - C	Onations aux provisions pour dépréciation des actifs cir.  and d'ordre de transfert entre seotions  and d'ordre de transfert entre seotion des actions aux enrollers aux entre l'investissement  at a seotion d'investissement  TY ATAL FONCTIONNEMENT	00,000 at 15,000,00 15,000,00 16,000,00 16,000,00	L	OT		00'080 ++
V188 Stated - S F189 nemestV - C	and loss estine trainest ab astrobano and solution of the most and	26 870,00 26 870,00 15 000,00 16 000,00 17 000,00 18 000,00	L	01		00,086 44
T189 T189 S - Opératio F189 C - Vicement	Initiols  a sux amortiseament at provisions  bolsdons aux provisions pour depréciation des actifs cir  Dotalions aux provisions pour depréciation des actifs cir  it à la section d'investissement  -  Vienment à la section d'investissement  -  Interpréciation d'investissement  -  Vienment à la section d'investissement  -  -  -  -  -  -  -  -  -  -  -  -  -	00,000 at 15,000,00 15,000,00 16,000,00 16,000,00		01		00,085 44
rrraa rnollatod - 7r8a rlfanèqO - S rraa rraa	Initiols  a sux amortiseament at provisions  bolsdons aux provisions pour depréciation des actifs cir  Dotalions aux provisions pour depréciation des actifs cir  it à la section d'investissement  -  Vienment à la section d'investissement  -  Interpréciation d'investissement  -  Vienment à la section d'investissement  -  -  -  -  -  -  -  -  -  -  -  -  -	00,078 25 00,068 26 00,000 31 00,000 31 00,000 31			TOTAL FOUCTIONNEMENT	
6647 - Charges f 66171 - Detailons 6817 2 - Opératio 6617 6617	funcières  Indicies  S aux annotissement et provisions  Obisions aux anordssement  Dossions aux anordssement  Lindicis  s aux annotissement	22 510,00 26 570,00 26 670,00 26 670,00 26 670,00 27 600,00 27 600,00 27 600,00	L		Padevances assainissoment colecut  TOTAL FOUCTIONNEMENT	00,086 Ah

TOTAL GENERAL

00,011 TB

#### Fonctionnement

En dépenses, des crédits supplémentaires sont à inscrire afin de constater les provisions pour créances douteuses 2021 à hauteur de 26 870 €. Dès lors, il y a lieu de réduire les crédits affecter sur les créances admises en non valeur (compte 6541) de 5 000 €. Les charges financières doivent être abondées de 22 510 € suite à l'emprunt contracté pour le transfert des effluents de Poullan/mer. Enfin, des écritures de régularisations comptables, suite à la mise à jour annuelle de l'inventaire, entraine une augmentation des crédits de 15 000 € pour les dotations aux amortissements (compte 6811). Ces écritures de régularisation sont neutralisées avec le virement à la section d'investissement (compte 023) pour 15 000 €.

Des recettes de redevances assainissement sont à constater pour 44 380 € qui viennent équilibrer la DM en section de fonctionnement.

#### Investissement

Le remboursement de capital d'emprunt (compte 1641) doit être abondé à hauteur de 67 500 € par la baisse du montant de travaux de réseau d'assainissement (compte 21532).

Des écritures de régularisations comptables d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement au chapitre 041 sont à inscrire pour un montant de 42 730 €. Ces écritures se neutralisent à la fois en dépenses et en recettes. Ces écritures doivent être réalisées lorsque les travaux d'investissement débutent.

# Budget Assainissement DSP - DM n°1

	FONCTIONNEMENT - DEPENSES				FONCTIONNEMENT - RECETTES	
ARTICLE	OBJET	MONTANT	]	ARTICLE	OBJET	MONTANT
023 - Virem	ent & la section d'investissement	12 000,00		042 - Opérati	ons d'ordre de transfert entre sections	12 000,00
023	Virement à la section d'investissement	12 000,00		777	Quote-part des subventions d'investissement virée au ré	12 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	12 000,00	17		TOTAL FONCTIONNEMENT	12 000,00
	INVESTISSEMENT - DEPENSES				INVESTISSEMENT - RECETTES	that yar
ARTICLE		MONTANT		ARTICLE	INVESTISSEMENT - RECETTES  OBJET	MONTANT
		MONTANT 12 000,00		THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	- Communication appears only of the contribution of the contributi	THE PARTY NAMED IN
	OBJET	The state of the s		THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	OBJET	MONTANT 12 000,00
040 - Opéra	OBJET	12 000,00		021 - Vireme	OBJET It de la section de fonctionnement	12 000,00

Les écritures de reprises de subventions sur le budget Assainissement DSP doivent être constatées en 2021 pour un montant de 12 000 €. Ces écritures d'ordre budgétaires de section à sections sont neutralisées par le virement à la section d'investissement (compte 023) et de la section de fonctionnement (compte 021).

# Développement économique - DM n°2

ARTICLE	OBJET	MONTANT	ARTICLE	OBJET	MONTANT
011 - Charge	es à caractères générales	- 5 050,00			
63512	Taxes foncières	- 5 050,00			
68 - Dotation	ns aux amortissement et provisions	5 050,00			
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs cir	5 050,00			
	TOTAL FONCTIONNEMENT			TOTAL FONCTIONNEMENT	

Les crédits nécessaires pour la constatation des provisions de créances douteuses 2021 (compte 6817) seront prélevés sur les crédits disponibles de taxes foncières (compte 63512) pour un montant de 5 050 €.

#### Budget Spanc - DM nº1

ARTICLE	OBJET	MONTANT	7	ARTICLE	OBJET	MONTANT
11 - Charge	s à caractère général	23 500,00	9			- III-STITTATI
618	Divers	23 500,00	1			
6 - Autres o	harges de gestion courante	- 780,00	8			
6842	Créances éteintes	- 780,00		7		
8 - Dotation	a aux amortissement et provisions	780,00				
6017	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs cir	780,00	6			
23 - Virama	nt à la section d'investissement	- 23 500,00	1			
023	Virement à la section d'investissement	- 23 500,00	-			
	TOTAL FONCTIONNEMENT	-	11		TOTAL FONCTIONNEMENT	
ARTICLE	INVESTISSEMENT - DEPENSES OBJET	MONTANT		ARTICLE	INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT
21 - Immebili	sations corporelles	- 23 500,00	11	A000000 000000000000000000000000000000	nt de la section de fonctionnement	- 23 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	- 23 500,00	1	021	Virament de la section de fonctionnement	- 23 500,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	- 23 500,00	1		TOTAL INVESTISSEMENT	- 23 500,00

TOTAL GENERAL - 23 800,00

15

Les crédits nécessaires pour la constatation des provisions de créances douteuses 2021 (compte 6817) seront prélevés sur les créances éteintes (compte 6541) pour un montant de 780 €. Il y a lieu d'abonder les prestations extérieures de 23 500 € (compte 618) à la suite à des contrôles spanc. Ces crédits seront neutralisés par le virement à la section d'investissement (compte 023) et de la section de fonctionnement (compte 021).

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé:

D'approuver les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Madame Jocelyne POITEVIM souhaite que la décision prise en bureau restreint concernant l'achat du camion point à temps lui soit confirmée. Elle souhaite que le transfert des sommes utilisées pour l'achat du camion en 2021 sur les enveloppes communales sur le budget 2022 soit acté. Monsieur Philippe AUDURIER la rassure et lui confirme ce point.

Délibération Nº DE 110-2021

Objet: Promotion de la langue bretonne - Signature de la Charte Ya d'ar brezhoneg avec l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB)

### Rapporteur : Katell CHANTREAU

L'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) est un établissement public regroupant l'État, les Conseils régionaux de Bretagne et des Pays-de-la-Loire ainsi que les Conseils départementaux du Finistère, Morbihan,

Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique. « Ya d'ar brezhoneg » (Oui au breton) est une initiative de l'OPLB pour le développement de la langue

bretonne dans la vie publique, sociale et économique.

Aujourd'hui, 790 structures privées, 227 communes et 14 structures intercommunales ont signé la charte Ya d'ar brezhoneg. La campagne été ouverte aux communes, en 2004, et aux structures intercommunales en 2006. Le principe est simple : il s'agit pour les organismes signataires d'intégrer la langue bretonne dans leurs activités, souvent à partir d'actions simples et ciblées.

L'OPLB assure le suivi et le conseil aux organismes publics et privés qui ont signé Ya d'ar brezhoneg. Il met à disposition les ressources linguistiques, traductions, conseils sur la signalétique, relecture...) et accompagne les signataires dans la mise en place et la validation des actions.

Les élus de Douarnenez Communauté ont fait part de leur volonté de promouvoir la langue bretonne dans les actions communautaires. Des actions sont déjà réalisées comme le déploiement de panneaux directionnels en français/breton, les invitations en breton, la signalétique extérieure et intérieure de certains bâtiments communautaires (Stade aquatique, Salle multisports, Maison de la petite enfance).

A noter que le bilinguisme français/breton est également demandé dans le cadre d'attribution de subventions régionales.

Aussi, dans la continuité des actions déjà réalisées, il est proposé de travailler avec l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) dans le cadre de la Charte Ya d'Ar Brezhoneg. Celle-ci prévoir une contractualisation annuelle avec OPLB (2 0006/an pour bénéficier des ressources, des traductions et du suivi des actions) et une série d'actions répartie en 3 niveaux.

15 actions (°3, 6, 8, 10, 11, 17, 19, 22, 25, 26, 28, 40 obligatoires) +  1 agent brittophone + 50% ecoles maternelles bilingues	💃 & usaviN
10 actions (n°3, 6, 8, 10, 11, 25, 28 obligatoires) + 1 agent brittophone + 40% écoles maternelles bilingues	💃 S useviN
5 actions (n°28 obligatoire)	Niveau 1 🜟

La stratégie retenue pour Douarnenez Communauté est d'atteindre le niveau 1 de la charte à court terme (juin 2022), puis d'augmenter progressivement le nombre d'actions mises en place. A noter que l'objectif du niveau 2 n'est pas envisageable pour l'instant sans le développement important de l'offre d'enseignement bilingue sur le territoire (il faut avoir au moins 40 % d'écoles maternelles bilingues).

<u>Elue référente du projet :</u> Katell CHANTREAU, Vice-Présidente. <u>Service référent</u> : service Communication, Olivier JOUVERT.

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la Charte Yar d'ar Brezhoneg avec l'OPBL prévoyant :

- Une mise en place d'actions en faveur de la promotion du breton sur le territoire (objectif niveau 1 à l'horizon juin 2022),
- Un accès aux ressources de l'OPLB ainsi qu'un suivi des actions,
- Une participation financière de 2 000 €/an à l'OPLB.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (contre :3, abstention : 5, pour : 18) les dispositions proposées.

Madame Christine TANGUY estime que le breton n'est pas l'avenir. Les panneaux bilingues de voirie couteront, pour elle, plus chers tout somme la remise à jour des papiers à en-tête ou les cartes de visites. Monsieur Christian GRIJOL indique que les financements sont conditionnés justement par le bilinguisme et qu'il s'agit d'une volonté politique affichée. Monsieur Marc RAHER rappelle que c'est une condition imposée par la région Bretagne. Madame Christelle DREANO souligne que le Breton est en déclin et qu'aujourd'hui même le français n'est pas maîtrisé. Pourtant Monsieur Henri SAVINA estime que le Breton est une richesse.

Madame Jocelyne POITEVIN demande si, DzCo adhérant, les communes continueront de payer la cotisation à l'PPLB. Madame Katell CHANTREAU lui répond que les communes ne payent pas. Elle précise que les traductions seront gratuites.

Délibération N° DE 111-2021

Objet : Manager de commerce - Recrutement

#### Rapporteur: Marc RAHER ou Jocelyne POITEVIN

La Ville de Douarnenez et Douarnenez Communauté ont adhéré conjointement au programme « Petites villes de demain », après que leur candidature commune ait été retenue.

Le programme « Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Outil de relance au service des territoires, ce programme accompagne ceux retenus dans la mise en œuvre de leur projet de territoire tout en répondant aux nouvelles problématiques sociales, économiques et environnementales.

La mise en œuvre de ce programme nécessite d'agir collectivement dans plusieurs domaines d'activités : l'aménagement urbain, le logement, les services, les activités économiques et plus particulièrement le commerce de centre-ville. L'attractivité des centres-villes et le commerce de proximité sont au cœur des préoccupations des collectivités.

Pour mener à bien leurs actions communes de redynamisation du centre-ville de Douarnenez, il est proposé de recruter un manager de commerce qui aura notamment pour mission de coordonner l'action publique et privée nécessaire à la réussite de la sauvegarde et de la relance de l'activité commerciale en centre-ville (promouvoir le commerce et l'artisanat, encourager sa diversité auprès des investisseurs, donner des raisons objectives aux usagers de réaliser leurs achats en centre-ville).

La Banque des territoires accorde une aide au financement d'un poste de manager de commerce dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé :

- De donner son accord au recrutement d'un poste de manager de commerce sous contrat de
- projet,

  De donner son accord à une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires
  pour le sinancement de ce poste.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Madame Jocelyne POITEVIN déclare qu'il est important pour le territoire d'encourager les propriétaires à

remettre leurs commerces en location. Monsieur Marc RAHER évoque les difficultés de mise en accès PMR et la vétusté de certains commerces et

espèrent que l'OPAH RU sera un levier. Monsieur Christian ABGUILLERM demande quel est le coût du poste et la prise en charge par l'Etat.

Madame Christelle DREANO demande quelle est la durée du contrat de manager de commerce.

Délibération No DE 112-2021

Objet : Office de Tourisme du Pays de Douarnenez Travaux d'aménagement - Demande de subvention DETR

Rapporteur : Marc RAHER

Conformément au Code du Tourisme, Douarnenez Communauté a délégué à l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez les missions de service public d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique du Pays de Douarnenez.

L'office de tourisme du Pays de Douarnenez, Association régie par la loi de 1901, est classé catégorie I par arrêté préfectoral et est détenteur de la Marque Qualité Tourisme.

L'Office de Tourisme est hébergé dans un bâtiment situé en centre-ville de Douarnenez, rue du Docteur Mével. Bien que ce bâtiment soit la propriété de la Ville de Douarnenez, Douarnenez Communauté en bénéficie dans le cadre d'une mise à disposition pour l'exercice de la compétence Tourisme, et ainsi se substitue à la Ville dans ses droits et obligations.

La bâtiment rue du Docteur Mével dispose d'un espace libre non aménagé sur une partie de l'étage. Les surfaces occupées par le personnel de l'Office pour effectuer leur mission sont devenues insuffisantes, notamment depuis la création de la boutique SNCF en son rez-de-chaussée.

Dans l'objectif d'offrir au personnel de l'office de tourisme de meilleures conditions d'exercice de leur mission, la partie de l'étage inoccupée peut être aménagée en bureaux (3 postes de travail), petite salle de réunion et espace pause.

Accueillant plus de 100 000 visiteurs par an, la qualité de l'espace voué à l'accueil des visiteurs est primordiale. L'accueil actuel, aménagé il y a plus de 25 ans, nécessite d'être repensé afin notamment de s'adapter aux nouveaux comportements et aux nouvelles attentes des visiteurs (espace numérique, espace boutique, ...)

Suite à la réalisation d'une étude de faisabilité, le coût prévisionnel de l'opération d'aménagement de l'office de tourisme communautaire s'élève à 83 000 € HT.

Au regard des catégories d'opérations éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération d'aménagement du bâtiment de l'office de tourisme du Pays de Douarnenez au titre de la priorité n°2.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux	Montant sollicité de la subvention
Etat - DETR 2022		50 %	41 500 €
Douarnenez Communauté	83 000 €	50 %	41 500 €
Total	Ver demonstratif Devices (Additional Paris)	100%	83 000 €

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

#### Il est proposé:

 De solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR 2022 selon le plan de financement susmentionné pour l'opération d'aménagement de l'office de tourisme du Pays de Douarnenez.

Monsieur Dominique BOUCHERON indique que les travaux sont importants pour la labélisation de l'OT. Il informe qu'une réflexion est en cours sur une boutique de produits du territoire et de la mise en service au printemps 2022 d'une caravane dédiée au tourisme, commune à DzCo et au Cap Sizun, qui pourra, par exemple, s'installer près des plages, au plus près des estivants.

#### Délibération Nº DE 113-2021

Objet : Convention d'adhésion au SDEF pour le Conseil en Energie Partagé (CEP)

#### Rapporteur: Katell CHANTREAU

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) a pris l'initiative de mettre à disposition un service de conseil en énergie pour les communes adhérentes au SDEF.

Les missions en Conseil en Energie Partagé (CEP) ont pour objet d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques. Pour cela, les conseillers réalisent un bilan énergétique du patrimoine des collectivités et proposent un plan de préconisations.

La convention proposée à l'assemblée a pour objet de préciser les missions que le SDEF s'engage à mener auprès des communes et de l'intercommunalité elle-même via l'adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP).

La cotisation des EPCI est fixé à 0,5 € par habitant/an et vient en déduction de la participation des communes adhérentes.

Structures	Population totale 2021	Coût total	Participation EPCI	Reste à charge de la commune
Douarnenez	14 383	8 492 €	7 192 €	1 300 €
Kerlaz	808	646 €	404 €	242 €
Le Juch	739	591 €	370 €	222 €
Pouldergat	1234	987 €	617 €	370 €
Poullan-sur-Mer*	1 612	1 290 €	806 €	484 €

<sup>\*</sup>Commune non adhérente à ce jour au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) du SDEF

La présente convention est signée pour une durée de 3 ans.

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

#### Il est proposé:

- D'adhérer au Conseil en Energie Partagé pour une durée de 3 ans ;
- De verser une adhésion annuelle de 9389 € ;

D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

pour ce type de prestations uniquement des chargés de mission qui se succèdent tous les 3 ans. Il est mitigé partie de ses bâtiments mais il en reste encore beaucoup à traiter. Ce travail est long, car le SDEF emploie Monsieur Philippe LE MOIGNE indique que la Ville de Douarnenez a fait réaliser par le SDEF l'audit d'une

La commune de Poullan sur mer s'engage, elle aussi, dans la démarche.

#### Délibération No DE 114-2021

sur le résultat final.

Objet: Tarification de main d'œuvre et matériel de voirie 2022

## Rapporteur : Christian GRIJOL

personnel et du matériel communautaire. (investissements communes, Douarnenez Habitat...) qui impliquent une facturation des coûts horaires de Au travers de sa compétence voirie, Douarnenez Communauté intervient pour des prestations en régie

d'août 2020 à août 2021 (dernier indice connu) de 2.1 %. L'index TP08 pour travaux routiers hors enrobés, auquel ce tarif peut se référer, a subi une hausse moyenne

signalisation et Jetons de consigne restent inchangés. matériel de voirie tels que présentés dans le tableau ci-dessous, la tarification pour le prêt de panneaux de Pour 2022, Il est proposé au conseil communautaire d'augmenter de 2.1 % les tarifs de main d'œuvre et du

but non lucratif du territoire de Douarnenez Communauté. déviation). Il est également proposé que cette tarification ne s'applique pas aux communes et associations à de 3 à 10 panneaux (petite déviation) et un tarif pour la mise en place de 11 panneaux et plus (grande prestation actuelle et au même tarif à la mise en place de 2 panneaux, en créant un tarif pour la mise en place d'instaurer une tarification pour la mise en place de déviations par les équipes de signalisation, en limitant la Au vu des demandes de plus en plus récurrentes, et parfois abusives de certaines entreprises, il est proposé

#### Main d'œuvre

Salayeuse aspiratrice	pente	301,05	3 £5,62 €
Salayeuse mécanique	pente	3 ₹€'01	∋ 55°01
elle sur pneus	pente	381,8€	€6,68
racteur	pente	3 97'87	28,84 €
Tactopelle	репте	3 92'87	3 78,84 €
gleuse	Jour	367,25	3€,22 €
3i-répandeur	pente	3 80 ℃	3 58,7€
Perforateur pneumatique	Jour	3 tL't1	3 50°S I
Aachine à tracer	репте	3 00 ℃	∋ sε'LI
dettoyeur Haute Pression	Joni	3 86'411	120,42 €
3roupe électrogène	pente	3 12,22 €	3 €2,73 €
nogruo	pente	9 68'6	Э 60°01
pareuse	pente	3 87,48 €	3 66'₺ፘ
Compacteur (Boomag)	Joni	€3,73 €	∋ so's9
Compresseur	yen.e	391,22	57,62 €
Chariot élévateur (Manuscopique)	pente	3 97'87	3 78'8₹
noimaC	yerı.e	3 79'61	3 50'02 €
3étonnière	lonu	3 €4,2€	33,10 €
3rise béton	.inof	3 10,21	17,26 €
laitériel		No. 100% Market	
Alain d'œuvre	heure	3 55,85	59,14 €

#### Prêt de panneau de signalisation, badges et jetons de consigne

Caution pour prêt de panneau mobile	l'unité	50,00 €	50,00 €
Caution pour prêt de sac de lestage	l'unité	15,00 €	15,00 €
Mise en place des panneaux par les services de Douarnenez Communauté pour 2 panneaux maximum	Forfait	64,05 €	65,38 €
Mise en place des panneaux par les services de Douarnenez Communauté pour 3 à 10 panneaux y compris déviations	Forfait		300,00 €
Mise en place des panneaux par les services de Douarnenez Communauté pour 11 panneaux et plus, y compris déviations	Forfait		500,00 €
Vente/renouvellement badge	l'unité	10,00 €	10,00 €
Caution badge temporaire	l'unité	10,00 €	10,00 €
Vente/renouvellement jeton consigne	l'unité	6,00 €	6,00 €
Caution prêt jeton consigne temporaire	l'unité	6,00 €	6,00 €

Compte tenu de ce qui précède,

Vu l'avis de la commission voirie du 1er décembre 2021

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé:

D'adopter les tarifs ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N° DE 115-2021

Objet: Tarifs TUD BUS 2022

Rapporteur: Christian GRIJOL

La compétence « organisation de la mobilité » étant transférée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et Douarnenez Communauté étant AOM locale (Autorité Organisatrice de la Mobilité), il convient de délibérer sur les tarifs TUD BUS pour l'année 2022.

Les tarifs proposés pour l'année 2022 restent identiques à ceux de 2021.

#### Tarif transport

ABONNEMENTS	TARIFS	
10 voyages	6.00 €	
10 voyages Seniors	4,50 €	
Mensuel	18.00 €	
Mensuel Scolaire	15.00 €	
Trimestre Scolaire	40.00 €	
Annuel scolaire	150.00 €	
Annuel	180.00 €	

#### Tarif réduit transport

ABONNEMENTS	TARIFS
10 voyages	2.00 €
Mensuel Scolaire	3.00 €
Annuel Scolaire	30.00 €

Compte tenu de ce qui précède,

Vu l'avis de la commission voirie du 1er décembre 2021

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé:

- D'adopter les tarifs ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

# Délibération No DE 116-2021

#### Objet: Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères - Tarifs 2022

# Rapporteur : Florence CROM

Pour couvrir les dépenses liées aux déchets (budget annexe), il existe 2 types de financements:

- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM),
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM); celle-ci est indexée sur le foncier bâti.

ménagères. Pour les foyers, elle est calculée sur le nombre de personnes par foyer. Sur le territoire de Douarnenez Communauté, il a été instauré une redevance d'enlèvement des ordures

d'année pour être appliqués dès le le janvier de l'année suivante et cela avant le vote budgétaire. Les différents tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères doivent être votés en fin

Depuis 2014, une harmonisation des tarifs entre Douarnenez et les 4 autres communes est recherchée.

ménagers et assimilés produits sur le territoire : La redevance permet de payer l'ensemble des dépenses liées à la collecte et l'élimination des déchets

- Les dépenses de collecte des sacs d'ordures ménagères (camion, personnel, carburant ...)
- Les dépenses de collecte sélective (camion, personnel, carburant ...)
- Les dépenses d'achat et d'entretien des équipements de pré-collecte (conteneurs, sacs ...)
- Les frais de transport jusqu'au site de traitement (incinération à Concarneau ou tri à Fouesnant)
- Les frais d'incinération et de tri
- L'amortissement des constructions des déchèteries
- Les coûts de fonctionnement des déchèteries
- Les frais de traitement des déchets déposés en déchèteries
- Les charges fonctionnelles (locaux, gestion administrative, étude, etc.)
- Les actions de prévention et de communication
- AVT BJ

L'incinération des déchets; + 3.5% TGAP comprise (taxes générales sur les activités collecte. En 2022, les coûts de traitement vont augmenter. Les principales hausses concernent : La principale charge concerne les frais de traitement des différents déchets (47%) devant les coûts de

- autorisations des capacités de stockage des centres d'enfouissement et de la hausse de la TGAP Le traitement des encombrants déposés en déchèteries : + 45 % du fait de la réduction des polluantes) soit + 30 000 € en 2022,
- Aujourd'hui, les actions de prévention et de communication sur le tri sont limitées. La commission 2025 soit + 30 000 € en 2022. de ce type de traitement passant de 30 à 40 € la tonne en 2022 pour atteindre 65 € la tonne en

communication sur le tri et la réduction des déchets. « déchets, propreté et traitement des algues vertes » souhaite renforcer les actions de prévention, de

s'ajoutent pour équilibrer le budget : Pour limiter les montants de la redevance (représentant plus de 80 % des recettes), 3 types de recettes

- Les soutiens des Eco-Organismes (CITEO, Eco-Mobilier, Ocad3e ...)
- La vente des matériaux (papier, acier, aluminium, carton, plastiques ...)
- La facturation des dépôts par les professionnels et collectivités (végétaux).

proposé d'adopter les tarifs suivants de la redevance pour 2022 afin d'équilibrer le budget : Au regard de l'augmentation des charges et de la nécessité de renforcer des actions de prévention, il est

# REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ANNEE 2022

#### **MENAGES**

		DOUARNENEZ		POULLAN, POULDERGAT, LE JUCH KERLAZ	
		tarif 2021	tarif 2022	tarif 2021	tarif 2022
	1 personne	171€	179€	163 €	172€
	2 personnes	191€	200€	183 €	193 €
Foyer	3 personnes	211 €	221€	203 €	214€
	4 personnes	231€	242 €	223€	235 €
	5 personnes et plus	251 €	263 €	243 €	256 €

#### **DECHETS ASSIMILES AUX MENAGES**

DOUARNENEZ		POULLAN, POULDERGAT, LE JUCH KERLAZ	
tarif 2021	tarif 2022	tarif 2021	tarif 2022
163€	170€	152€	163 €
236€	246 €	221 €	236 €
395€	412€	368 €	395 €
4 264 €	4 452 €	3 659 €	3 820 €
2 386 €	> <	2 226 €	> <
116€	121 €	116€	121€
33 €	35 €	33 €	35 €
9€	9,50 €	1	1
17€	18 €	17€	18€
251€	263 €	/	/
171 €	179€	1	1
The same of the sa	tarif 2021 163 € 236 € 395 € 4 264 € 2 386 € 116 € 33 € 9 € 17 € 251 €	tarif 2021 tarif 2022  163 € 170 €  236 € 246 €  395 € 412 €  4 264 € 4452 €  2 386 €  116 € 121 €  33 € 35 €  9 € 9,50 €  17 € 18 €  251 € 263 €  179 €	tarif 2021     tarif 2022     tarif 2021       163 €     170 €     152 €       236 €     246 €     221 €       395 €     412 €     368 €       4 264 €     4 452 €     3 659 €       2 386 €     2 226 €       116 €     121 €     116 €       33 €     35 €     33 €       9 €     9,50 €     /       17 €     18 €     17 €       251 €     263 €     /

#### TARIFS DIVERS

DEPOTS	tarif 2021	tarif 2022
Divers encombrants à la déchèterle - par m3 -	36 €	36 €
Gravats - par m3 - 1er m3 gratuit pour particulier	24 €	24 €
Déchets verts déposés par professionnels et collectivités - par m3 -	9,00 €	9,00 €
Enlèvement dépôts sauvages	65 €	65 €

#### Enlèvement d'encombrants à domicile

Forfalt déplacement	14 €	14 €
Encombrants (matelas, électroménagers, canapé) - à l'unité -	6€	6€
Divers encombrants - par m3 -	13 €	13 €

Dans la grille tarifaire, il existait un tarif forfaitaire pour les 3 internats du territoire. Afin que la facturation du service soit au plus proche de la production réelle de déchets, le tarif « internat » est supprimé. Ces producteurs seront intégrés à la catégorie « Gros producteurs ».

Vu l'avis de la commission « déchets – propreté – traitement des algues vertes » du 30 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

#### Il est proposé:

 D'adopter les tarifs ci-dessus pour 2022 qui permettront de financer les augmentations de coûts du service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (contre : 8, abstention : 3, pour : 15) les dispositions proposées.

Madame Christine TANGUY déclare que le tarif pour une personne augmente de 4.7%. C'est énorme! Madame Florence CROM lui répond que l'augmentation appliquée et les tarifs restent très inférieurs à

celui des EPCI voisins qui ont connus eux aussi des hausses. Il faut aussi raisonner en valeur absolue et

non en pourcentage.

sur certains tarifs et pense que les Douarnenistes veulent savoir quels services supplémentaires sont à Monsieur Dominique BOUCHERON indique qu'entre 2018 et 2022, il a calculé une hausse de 18.35%

pour optimiser les recettes Madame Florence CROM rappelle que le budget ordures ménagères ne peut fériés. Il n'y a pas de contrepartie directe à la hausse. Les coûts sont maîtrisés et il y a une vraie recherche aurait lissé la hausse. Elle précise que DzCo fournit un service hebdomadaire de qualité, y compris les Madame Florence CROM regrette que les tarifs n'aient pas été augmentés d'avantage auparavant ce qui mettre en face de cette augmentation plutôt qu'un comparatif avec les tarifs des EPCI voisins.

24h/24h, en limitant, en plus, les troubles musculosquelettiques du personnel. Monsieur Philippe répond que le conteneur est la solution pour un service de qualité puisque les OM sont collectées envoyer ses OM en conteneurs alors qu'il se faisait avant en porte à porte. Madame Florence CROM Monsieur Philippe LE MOIGNE pense que le service est dégradé, obligeant l'usager, parfois âgé, à pas être subventionné par le budget principal.

effectivement avec les OM. Bientôt un conteneur semi-enterré sera mis en place pour permettre aux offrant une mauvaise image de la ville et pouvant causer des problèmes d'insalubrité, ils sont collectés question ne sont pas dans des conteneurs et, pour éviter qu'ils trainent tout le week-end en centre-ville, cartons passent en OM alors qu'ils font le tri. Madame Florence CROM lui répond que les cartons en Madame Jocelyne POITEVIN évoque, qu'aux halles, les commerçants lui ont fait remonter que les AUDURIER rajoute que les aides à domiciles ont dans leurs missions de sortir les OM.

Monsieur Bernard JAFFRY déclare que le citoyen ne comprend pas pourquoi, alors qu'il trie de plus en commerçants de jeter 24h/24h leurs cartons.

plus, il voit sa redevance augmenter.

alimentaire. Elle ne peut pas cautionner cela. Madame Françoise LAOUENAN-LE LEC déclare que l'augmentation correspond à 2 mois d'aide

Monsieur Christian ABGUILLERM répond que c'est de la responsabilité des élus d'équilibrer les

Pour Madame Florence CROM, ce sont les producteurs d'emballages, particulièrement ceux non budgets et d'informer les citoyens sur les raisons de cette augmentation.

Madame Katell CHANTREAU pense que le traitement des emballages devrait être financé par ceux qui valorisables, qui devraient être pénalisés.

Monsieur Hugues TUPIN déclare que la fusion des syndicats SIDEPAQ et VALCOR devrait permettre les génèrent, à commencer par les supermarchés.

une meilleure gestion des coûts de traitement.

Délibération Nº DE 117-2021

Objet: Modification des statuts de OUESCO

Rapporteur: Hugues TUPIN

statuts pour se mettre en conformité avec le CGCT concernant les règles de quorum et les modalités de Par délibération du 25 octobre 2021, le comité syndical de OUESCO propose une modification de ses

Les modifications portent sur les articles 7 et 8 comme suit :

délibérantes des membres visés à l'article I des présents statuts.

Article 7 - Comité syndical

vote.

# Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués, désignés par les assemblées : noitisoqmoo I.7

La désignation des délègués titulaires se fait selon la clé de répartition basée sur 50 % de la population

membre inclus dans le périmètre du syndicat. du membre inclus dans le périmètre du syndicat (INSEE 2017 des communes), et 50% de la surface du

La désignation des délégués suppléants se fait selon la règle suivante :

- : səuBısəp Is le nombre de délègués titulaires d'un membre est supérieur ou égal à 3 : 2 suppléants sont
- i le nombre de délégués titulaires d'un membre est inférieur à 3 : l suppléant est désishe :

Le nombre de délégués à désigner par chacun des membres est présenté dans le tableau suivant.

L'actualisation de ce nombre se fait lors de chaque recensement :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	8 délégués titulaires	2 délégués suppléants
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	6 délégués titulaires	2 délégués suppléants
Communauté de communes de Cap Sizun pointe du Raz	3 délégués titulaires	2 délégués suppléants
Douarnenez communauté	1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
Quimper Bretagne Occidentale	1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
Syndicat des eaux du Goyen	1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
Syndicat des eaux du Nord cap Sizun	1 délégué titulaire	1 délégué suppléant

Chacun des délégués est désigné pour la durée du mandat qu'il détient. Le mandat d'un délégué expire en même temps que le mandat au titre duquel il a été désigné pour siéger au comité syndical.

En cas de vacance durable pour quelque cause que ce soit, d'un ou de plusieurs sièges de délégués titulaires ou suppléants au sein du comité syndical, les assemblées délibérantes concernées désignent des nouveaux représentants.

Le comité syndical associe à ses travaux, à titre consultatif et en tant que de besoin, tout membre de la Commission Locale de l'Eau du SAGE.

Les modalités de fonctionnement du comité syndical sont fixées dans le règlement intérieur du Syndicat.

#### 7.2 Quorum et modalités de vote :

Les délégués disposent d'une voix délibérative.

Le comité syndical ne peut valablement délibérer que si la majorité des délégués en exercice est présente. Si le quorum n'est pas atteint, le comité syndical est à nouveau convoqué (intervalle minimum de trois jours francs entre les deux réunions). Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valables quel que soit le nombre de délégués présents.

Les décisions du comité syndical sont adoptées à la majorité simple des voix, sauf règle de la majorité des deux tiers requise (modification statutaire).

Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres. En cas d'égalité de suffrages, la voix du président est prépondérante.

#### 7.3 Suppléance :

En cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant est appelé à siéger avec voix délibérative.

#### 7.4 Pouvoir:

En cas d'empêchement du délégué suppléant, chaque délégué titulaire peut donner au délégué titulaire de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom. Chaque délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

#### 7.5 Attributions:

Le comité syndical élabore son règlement intérieur et règle par délibération, les affaires du Syndicat sur :

- budgets, comptes administratifs, emprunts et acceptation de dons et de legs,
- répartition des charges entre les membres,
- bilans et évaluations annuels et pluriannuels,
- effectifs et statuts du personnel,
- validation des programmes d'actions,
- commandes publiques,
- modifications statutaires,
- transfert du siège.

Il décide également des délégations qu'il confie au Bureau dans le cadre de l'article L.5211-10 du

Article 8 - Bureau

Le bureau est composé du président, du ou des vice-présidents et de délégués. Le règlement intérieur 8.1 Composition:

Jixe les modalités de sa composition.

de fonctionnement et de durée du Syndicat; de son adhésion à un établissement. compte administratif; des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances; l'approbation du certaines attributions du comité syndical listées à l'article L. 5211-10 du CGCT et notamment le vote Le bureau exerce les attributions qui lui ont été déléguées par le comité syndical, à l'exception de : 2.8 Attributions :

Il est chargé d'assister le président dans la gestion du Syndicat.

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé:

D'approuver les statuts de OUESCO comme proposé ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions

proposées.

Délibération Nº DE 118-2021

Objet: Tarifs eau et assainissement 2022

Rapporteur: Hugues TUPIN

Afin de tenir compte de la trajectoire d'harmonisation des tarifs des 5 communes, avec pour année

cible 2025,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 22 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé:

De sixer à compter du 1er janvier 2022 les tarifs Eau et Assainissement comme suit :

# TARIFS HT fixés comme suit pour la part EAU:

Commune de Douarnenez:

2 1	2 225 222	**
301,9€1	3 35, 251	<b>be - dn 80-100</b>
3 00,701	3 06,201	ЬЕ - DN 20-60
3 ⊅£'SL	∂ L4'7L	be - DN 30-40
₹2,40€	₹8,87 €	Part fixe DN 15-20
7077	1202	

Tranche 5 : $> 5000 \text{ m}^3$	3 05₺'1	<i>∃ LL</i> †'I
Tranche 4: 1001 - 5000 m <sup>3</sup>	3 782, £	∋ ∠09'I
Tranche 3:301 - 1000 m3	3 265,1	3 1 19°1
Tranche 2: 101 - 300 m <sup>3</sup>	35191	₹689°1
Tranche 1:0-100 m <sup>3</sup>	∂ 5†9°I	3 ZL9'I
Part variable	1202	7707

#### Communes de Kerlaz

1,532 €	1,523 €	Tranche 5 : $> 5000 \text{ m}^3$
Э 865'І	3 9LS'I	Tranche 4: 1001-5000 m <sup>3</sup>
3 009'1	∋ LLS'I	Tranche 3: 301-1000 m <sup>3</sup>
€ 0691	3 489°I	Tranche 2: 101-300 m <sup>3</sup>
∃ I†L'I	3 757,1	Tranche 1 : 0-100 m <sup>3</sup>
Э 66'\$9	Э 66'49	Part fixe 15-20 mm
2022	1202	

# Communes de Le Juch et Pouldergat

3 LLI'I	Э 6 <b>†</b> 0'I	Tranche 5 : $> 5000 \mathrm{m}^3$
3 €++°I	3 89€'1	Tranche 4: 1001 - 5000 m <sup>3</sup>
3 744 E	3 69€'1	Tranche 3:301 - 1000 m <sup>3</sup>
€ 7494 €	1,422 €	Tranche 2: 101 - 300 m <sup>3</sup>
∋ ∠65°I	3 S₹S'I	Tranche 1:0-100 m3
9 8€,78	Э 18'69	Part fixe DV 15-20 mm
2022	1707	

# TARIFS proposés comme suit pour la part ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

#### Commune de Douarnenez:

	2021	2022
Part fixe	28,28 €	31,60 €
Tranche 1 - 0-6000 m <sup>3</sup>	2,670 €	2,710 €
Tranche 2 - 6001 à 12000 m3	2,210 €	2,243 €
Tranche 3 - 12001 à 24000 m <sup>3</sup>	1,656 €	1,681 €
Tranche 4 - 24001 à 50000 m <sup>3</sup>	1,385 €	1,405 €
Tranche 5 - 50001 à 75000 m <sup>3</sup>	1,104 €	1,121 €
Tranche 6 - 75001 à 100000 m <sup>3</sup>	0,828 €	0,840 €
Tranche 7 - > 100000 m <sup>3</sup>	0,277 €	0,282 €

# Commune de Pouldergat :

	Tranche 1	2,67 €	2,710 €
--	-----------	--------	---------

#### Commune de Le Juch

	2021	2022
Part fixe	64,87 €	59,04 €

	2021	2022
Part fixe	68,54 €	62,16 €
Tranche 1	2,403 €	2,52 €

## Commune de Poullan sur Mer:

	2021	2022
Part fixe	52,90 €	50,06 €
Tranche I	2,63 €	2,68 €

#### Commune de Kerlaz:

	2021	2022
Part fixe	65,79 €	59,73 €
Tranche 1	2,74 €	2,76 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (contre : 5, abstention : 4, pour : 17) les dispositions proposées.

Monsieur Hugues TUPIN rappelle que l'harmonisation des tarifs s'étale jusqu'à l'exercice 2025. Les tarifs sont impactés du niveau de l'inflation, soit 2,8%. Aucun tarif n'est à voter pour Poullan, qui dépend du syndicat nord cap-Sizun.

Monsieur Dominique BOUCHERON demande les raisons de la forte hausse de la partie fixe pour Douarnenez sans amélioration du service. Madame Dominique Tillier souligne en plus que l'eau au robinet sent.

Monsieur Hugues TUPIN rappelle que la partie fixe couvre le renouvellement des réseaux, ce qui coûte très cher. Il rajoute que le traitement des métabolites génèrera également de fortes augmentations de tarifs.

#### Délibération N° DE 119-2021

Objet : Tarifs de prestations Eau et assainissement 2022

# Rapporteur: Hugues TUPIN

Après discussion et examen des différentes propositions au sein du conseil d'exploitation, il est proposé de voter les tarifs prestations 2022 comme présentés dans le tableau en annexe.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 22 novembre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021, Il est proposé :

De fixer à compter du 1et janvier 2022 les tarifs de prestations Eau et Assainissement comme présentés en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (contre :5, pour : 21) les dispositions proposées.

Madame Christelle DREANO demande s'il est obligatoire de se raccorder au tout à l'égout. Monsieur Hugues TUPIN répond que lorsque la propriété est « raccordable », c'est en effet obligatoire, sans quoi des amendes

sont appliquées. Monsieur Philippe LE MOIGNE souhaite savoir si le SPIC prend à sa charge les regards sur le domaine public. Monsieur Hugues TUPIN répond par l'affirmative.

Délibération Nº DE 120-2021

Objet: Tarifs de redevance Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2022

Rapporteur : Hugues TUPIN

Après discussion et examen des différentes propositions au sein du conseil d'exploitation, il est proposé de retenir les redevances et prestations suivantes :

Contre-visite de conformi	91	₹5,48 €	₹'52 €	Э 7L'9₺	9 2€,14	₹13€	∋ St'St
ostio de vente		3 09'111	391'11	€ 92°551	∃ <b>⊅</b> L'LEI	∋ <i>LL</i> '€I	∋ 15'151
Contrôle de bonne excécu ravaux (nouvelle ou réhal		€ 08,201	9 82,01	3 80,€11	3 00,001	3 00,01	9 00'011
Contrôle de conception nouvelle ou réhabilitée )		3 II'58	Э I <del>t</del> '8	9 Z2,26	9 Z8,18	Э81,8	э 00'06
Prestations SPANC		Montant Isunna TH	Montant annuel WA 10 %	Montant annuel TTC	Montant annuel HT	Montant launna TVA 10 %	Montant annuel TTC
			7077			1707	
nstallations conformes	IO ans	12,15 €	3 17'I	396,61	3 28,11	381,1	3 00,€1
non andiations non conformes	sue 9	∋ \$ <b>z</b> '0 <b>z</b>	₹00°	∋	<b>∋</b> 0∠'61	∋ ∠6'I	∋ <b>∠</b> 9'I7
nstallations comprises	sue ç	€ 48,60 €	∋ 98'₺	€3°46 €	€ 77,77 €	Ð €L'Þ	₹2,00 €
nstallations non conformes "polluantes"	sus +	€ 75,0£	3,04€	33,41 €	Э <b>S</b> S'67	3 ≥6,2	305,2€
Redevances SPANC	Fréquence de contrôle	Montant Sunna TH	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC	Montant annuel TH	Montant launna W 01 AVT	Montant annuel TTC
			2022			2021	

Pénalités pour installations non conformes "polluantes" après 4 ans

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 22 novembre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021, Il est proposé:

- D'adopter les tarifs ci-dessus pour 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

3 00,092

#### Délibération N° DE 121-2021

Objet : Amélioration de la qualité des eaux de baignade sur la plage du Ris

Travaux d'aménagement en zones humides

#### Rapporteur: Hugues TUPIN

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux de baignade de la plage du Ris et afin de réduire les flux de pollution se déversant sur la plage, le service des eaux de Douarnenez communauté propose de supprimer les exutoires pluviaux en rejet direct et de dévoyer le réseau public vers des parcelles identifiées en zones humides et situées à proximité du cours d'eau du Névet.

Afin que le milieu naturel ne soit pas impacté par la création d'un exutoire collectant l'ensemble des eaux urbaines, le dévoiement de ce réseau nécessite des travaux de traitement des flux en amont de l'unique rejet et de restauration de la zone humide dans les parcelles récemment acquises par l'EPAB et cadastrées comme suit : AV 26 / AV 27 / ZH 33.

Depuis 2012 les compétences liées à la gestion integrée de l'eau sont assurées par l'établissement public de gestion et d'aménagement de la baie (EPAB). A cet effet, il est nécessaire de signer avec l'EPAB, une convention de mandat qui précise les modalités de désignation de Douarnenez Communauté en qualité de mandataire pour la réalisation de ces travaux, ainsi que les conditions de transfert de cet aménagement dans le domaine de compétence de l'EPAB.

L'aménagement concerné se définit comme suit :

Traitements des rejets en amont du milieu récepteur et restauration de la zone humide dans l'emprise des parcelles désignées ci précédemment :

Travaux estimés H

HT: 50 000.00 €

TVA 10 000.00 €

TOTAL TTC

60 000.00 €

Des comités techniques de pilotage et de validation constitués d'élus du SPIC et des partenaires seront organisées périodiquement pendant la phase d'études, la phase opérationnelle et la réception. Le planning prévisionnel prévoit le lancement des études au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les travaux de septembre à novembre pour une réception en décembre 2022.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du SPIC Eau et Assainissement du 25 octobre 2021, Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021, Il est proposé :

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer et exécuter tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Madame Jocelyne POITEVIN informe que le département du Finistère a décidé de planter 4000 arbres sur le périmètre de captage de Keratry.

DOUARNENEZ COMMUNAUTE

Séance levée à 21h00.

Le Président,

Philippe AUDURIER

Le secrétaire de séance

Marc RAHER